

## **Utilisation de l'Internet pour l'enseignement de matières juridiques et réglementaires**

Ian Lloyd

Chargé de cours - LLM en droit des technologies de l'information et des télécommunications

Faculté de droit

Université de Strathclyde

Glasgow G4 0LT

[i.j.lloyd@strath.ac.uk](mailto:i.j.lloyd@strath.ac.uk)

### **Introduction**

En 1986, l'Université de Strathclyde a commencé à proposer un Master en droit des technologies de l'information et des télécommunications. Cette formation, suivant le modèle juridique traditionnel, se déroulait en présentiel sur douze mois pour les étudiants à temps plein et sur 24 mois pour les étudiants à temps partiel. On peut dire que les résultats obtenus ont été modestes, puisque 8 à 10 étudiants, venus essentiellement d'Europe, avec la visite occasionnelle d'un étudiant des Etats-Unis d'Amérique ou d'Extrême-Orient, ont assisté au cours. En général, les étudiants étaient de jeunes hommes et de jeunes femmes ayant obtenu leur premier diplôme universitaire et désireux de se spécialiser pendant un an avant de rechercher un emploi.

Très peu de candidats ont retenu la formule de l'enseignement à temps partiel, pour des raisons qui sont faciles à comprendre. En effet, les étudiants à temps partiel occupent dans presque tous les cas un emploi, ce qui a immédiatement limité le marché potentiel à ceux résidant près de Glasgow. Un autre problème tenait au fait que pour répondre aux besoins des étudiants suivant le cours à temps plein, les cours avaient lieu pendant la journée. Un certain nombre d'étudiants ayant commencé de suivre le cours à temps partiel ont cessé d'y assister lorsqu'il s'est avéré impossible pour eux de trouver du temps libre régulièrement.

Le cours aurait fort bien pu se poursuivre sur cette base indéfiniment, mais au début des années 90, nous avons eu la chance de nous assurer le concours d'un nouveau membre du personnel, à savoir Mme Moira Simpson. Mme Moira s'intéresse beaucoup à l'informatique et est très compétente en la matière. A l'époque, l'Internet cessait progressivement d'être un concept scientifique pour devenir une discipline universitaire. A l'initiative de Mme Moira, la Faculté de droit a été la première université du Royaume-Uni à concevoir une page sur le web.

Alors que nous venions de prendre pied dans le nouveau monde du cyberspace, la question s'est posée de savoir ce que nous pouvions et ce que nous devions y faire. Nous avons reçu un nombre croissant de demandes de renseignements sur le cours LLM de la part de personnes exerçant une profession juridique. Bon nombre de ces personnes étaient établies en Angleterre et ne pouvaient prendre une année sabbatique pour venir à Glasgow, de sorte que la formule à temps partiel n'était évidemment pas viable. Nous avons rassemblé une documentation détaillée sur le cours et avons constaté que l'Internet était le moyen le mieux adapté pour assurer une large diffusion du cours. A la différence des matières scientifiques ou des formations d'ingénieur qui nécessitent des laboratoires et une ample utilisation de graphiques, le droit est une discipline reposant presque exclusivement sur des textes. Même au tout début de l'Internet, lorsque les utilisateurs ne pouvaient obtenir un accès chez eux qu'en utilisant des modems à très faible vitesse, le transfert de textes était possible.

En 1992, nous avons mis au point un prototype de système de téléenseignement. Nous avons d'emblée décidé que nous ne proposerions pas un simple cours par correspondance. L'élément d'interaction qui existe entre le personnel et les étudiants rend l'enseignement postuniversitaire particulièrement intéressant. Il faut également souligner qu'il existe une interaction importante entre les étudiants eux-mêmes. A l'origine, l'accès des particuliers à l'Internet était limité et nous proposons le cours sur la base d'un progiciel propriétaire qui permettait aux étudiants d'avoir accès à des bases de données de documents ainsi qu'à des tableaux d'affichage électronique et des

installations de courrier électronique. Nous avons commencé à dispenser le cours, qui constituait le premier diplôme de droit en ligne en 1994, avec 6 étudiants courageux qui se sont portés volontaires. Au fur et à mesure de l'évolution de l'Internet, nous sommes passés au World Wide Web, auquel nous sommes restés fidèles depuis lors.

### **Le cours LLM aujourd'hui**

Au moment de l'élaboration de la présente communication, le cours était suivi par une centaine d'étudiants venus de pas moins de 28 pays. Pour l'enseignant que je suis, l'enseignement de ce cours constitue sans doute l'expérience la plus intéressante de toute ma carrière et les réactions des étudiants ont toutes été extrêmement positives.

L'augmentation du nombre d'étudiants témoigne de l'intérêt croissant que suscite cette discipline. Par ailleurs, le nombre d'étudiants à temps plein a augmenté pour atteindre un chiffre record de 50 pour la session de 2006-2007. L'introduction du téléenseignement a également eu pour conséquence d'offrir à de nombreuses personnes qui ne pouvaient envisager de suivre des études selon les filières traditionnelles la possibilité d'obtenir un diplôme de troisième cycle. Un grand nombre d'étudiants possèdent une expérience pratique étendue dont ils ont bénéficié les participants au cours et les travaux soumis sont pour l'essentiel d'excellente qualité. Lorsque les évaluations sont notées, l'examineur ignore si le document a été rédigé par un étudiant à distance ou par un étudiant en présentiel. Au fil des ans, les résultats obtenus par les étudiants à distance ont été en moyenne supérieurs du point de vue de la qualité, ce qui est bien entendu à mettre à l'actif des étudiants eux-mêmes, encore que les résultats montrent que le téléenseignement n'est pas qu'une solution de deuxième ordre.

### **Structure du cours**

Tous les étudiants sont tenus de suivre et de réussir quatre modules. Au cours de la session de 2007-2008, ces modules pouvaient être choisis sur la liste suivante:

- Aspects juridiques de la sécurité de l'information
- Responsabilité dans la société de l'information
- Droit des télécommunications
- Droit de la propriété intellectuelle
- Commerce électronique
- Accès aux informations officielles.

Tous les modules sont enseignés sur 12 semaines et sont divisés en quatre thèmes chacun, d'une durée approximative de 3 semaines. Les étudiants doivent soumettre des rapports écrits à la fin de l'étude de chaque thème. La soumission des trois rapports jugés "satisfaisants" est nécessaire pour que l'étudiant puisse soumettre un essai de 5 000 mots qui constituera l'évaluation formelle pour le module.

S'il réussit les quatre modules, l'étudiant recevra un diplôme en Droit des technologies de l'information et des télécommunications. Toutefois, la plupart de nos étudiants s'orientent vers la filière Master. A cette fin, ils doivent soumettre une dissertation de 20 000 mots sur un sujet de leur choix.

### **Fonctionnement du cours**

Le matériel didactique de base est tenu à jour à l'Université de Strathclyde. Pour chaque module, il y a un ensemble de notes en ligne et, de plus en plus, des fichiers diffusés sur baladeur, qui donnent aux étudiants une description d'un sujet donné. Des liens hypertexte vers d'autres textes sont intégrés à ces notes. Dans certains cas, la documentation est tenue à jour à la Faculté de Strathclyde encore qu'en général elle se trouve sur un site extérieur.

L'un des faits marquants de ces dernières années est que l'on dispose de plus en plus d'informations à caractère juridique sous forme électronique. Lorsque le cours en ligne a commencé à être dispensé, l'une des tâches les plus importantes consistait à obtenir l'autorisation des détenteurs de droits d'auteur pour convertir (processus qui était laborieux) les documents sur papier au format électronique. A l'heure actuelle, presque tous les documents juridiques essentiels en rapport avec le cours existent sous forme électronique. Nous utilisons un certain nombre de bases de données juridiques à caractère commercial et il est encourageant de constater que les fournisseurs semblent généralement prêts à accepter que l'octroi d'une licence d'utilisation sur site à l'université soit interprété comme s'appliquant au personnel et aux étudiants ayant accès aux services depuis pratiquement n'importe où dans le monde. Toutefois, quelques problèmes subsistent, en particulier dans les cas où la législation des Etats-Unis limite le commerce avec certains pays, mais ces problèmes sont relativement secondaires.

Lorsqu'il commence un module, chaque étudiant reçoit l'aide d'un tuteur en ligne. On compte environ un tuteur pour 10 à 12 étudiants. Les tuteurs sont basés dans le monde entier. Outre le Royaume-Uni, nous avons des tuteurs en Suède, à la Barbade, aux Etats-Unis et à Hong Kong. Bon nombre d'entre eux ont aujourd'hui obtenu le diplôme du cours et ont ainsi une bonne idée des problèmes et avantages de la formation en ligne. Le rôle du tuteur est de fournir des renseignements en retour aux étudiants sur les résultats qu'ils ont obtenus dans les rapports sur les différents thèmes et également de répondre aux questions précises qu'un étudiant peut avoir au sujet du cours. Les tuteurs travaillent en collaboration étroite avec l'organisateur du module, qui sera un membre à temps plein du personnel basé à Strathclyde.

Outre qu'ils travaillent avec leur tuteur, les étudiants sont encouragés à participer à des listes de distribution par classe connectées à chaque module. Nous disposons d'autres listes pour des discussions plus générales ainsi que de listes fermées permettant aux tuteurs d'échanger leurs points de vue. Ces listes favorisent des discussions approfondies, même si, comme dans la vie courante, nous constatons que certains étudiants sont peu enclins à exprimer leur point de vue et leur opinion dans un cadre public.

## **Conclusions**

Il ressort à l'évidence de la description ci-dessus que l'enseignement du droit, qui passe essentiellement par la lecture et l'utilisation de textes, se prête parfaitement à l'Internet. L'expérience que nous avons acquise montre que les technologies rebutent souvent les étudiants, ce qui est surprenant, et que ceux-ci auront parfois accès au cours sur des ordinateurs anciens utilisant des modems à faible vitesse. Bien que nous ne soyons pas opposés à l'idée d'avoir recours à la visioconférence et aux diffusions sur le web, nous pensons que les techniques nécessaires pour généraliser l'accès des particuliers ne sont cependant pas encore en place, comme nous l'avons vu plus haut, bien que nous commençons à utiliser davantage les diffusions sur baladeur. Incontestablement, le fait d'assister à un cours et de l'écouter permet de renforcer la compréhension à plusieurs titres. Nous envisageons en particulier de mettre à la disposition de tous les étudiants un baladeur de type Ipod Touch préchargé, contenant tous les matériels didactiques. Dans un monde de plus en plus placé sous le signe du mobile, cette solution offre de nombreux avantages, encore qu'à mon avis les documents sur papier aient encore de beaux jours devant eux.